

24 mai 2019

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 février 2019: «Pour la sauvegarde du jardin de la crèche Baud-Bovy».

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 5 février 2019. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 18 mars et du 6 mai 2019, sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Philippe Berger pour la qualité de ses notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe).

Séance du 18 mars 2019

Audition des pétitionnaires, M^{me} Teresa Tirlir et M. Lucas, parents de la crèche Espace de vie infantine (EVE) de Baud-Bovy

M. Lucas explique le projet de transformation de l'arsenal en dépôt cantonal des Archives présenterait en l'état actuel le désavantage d'impacter potentiellement la qualité de vie des enfants de la crèche. Il déclare que la pétition qu'ils ont lancée a précisément pour but d'éviter ces conséquences négatives, en interagissant avec les acteurs concernés avant qu'il ne soit trop tard.

M^{me} Tirlir ajoute que la crèche n'avait pas été informée des conséquences de ces travaux de réaménagement. Ceux-ci vont avoir un impact notable sur crèche, en particulier sur l'espace jardin. Ce terrain n'appartient pas à la crèche, mais à l'Etat qui le lui prête depuis vingt et un ans, il n'y a pas de moyen de s'opposer frontalement à cet empiètement. Elle indique que l'objectif des pétitionnaires est de veiller à ce qu'un espace extérieur acceptable sont rendu à la crèche à l'issue des travaux et qu'une solution de repli soit trouvée pendant la durée des travaux (trois ans et demi), afin de garantir la qualité de vie et le bien-être des 65 enfants. La pétition fait avancer l'idée d'un lieu extérieur pour les enfants chez les différents acteurs chargés du réaménagement de l'arsenal.

M. Lucas indique que l'idée de cette pétition est de susciter une consultation, et d'éviter la logique du fait accompli. Il dit sa volonté de garantir des conditions d'usage adéquates pour le futur, précisant qu'il souhaite que sa fille ait à subir le moins possible de nuisances liées aux travaux, de même que M^{me} Tirlir dont les enfants n'iront plus à la crèche au moment du début des travaux. Il demande aux

commissaires de les éclairer sur la procédure ayant cours lors des chantiers de ce type, et souhaite savoir s'il est normal que tous les acteurs concernés ne soient pas consultés dans la même phase de pré-projet. Il souhaite savoir comment il est désormais possible d'intégrer toutes les parties prenantes à la discussion.

Un commissaire demande s'ils ont eu des contacts établis avec des acteurs chargés de la réalisation de ce projet et, si oui, avec lesquels.

M^{me} Tirler répond qu'ils ne sont pas personnellement présents aux réunions ayant lieu autour du projet, mais qu'il leur a été transmis une partie des discussions. Ils ont pu néanmoins lors d'une réunion qui s'est tenue le 20 novembre 2018 rencontrer des archivistes, des architectes et des ingénieurs travaillant sur le dossier. Elle indique que l'architecte principal en charge du projet serait pour sa part a priori d'accord de laisser une partie de l'espace du jardin à l'usage de la crèche. Elle précise à ce titre sentir que des ouvertures deviennent possibles au fil du temps, mais qu'ils doivent chaque fois grignoter des petits bouts pour espérer atteindre pleinement les objectifs de la pétition afin de trouver une solution pérenne.

Le même commissaire demande s'ils ont bien connaissance que les travaux vont toucher la crèche.

M^{me} Tirler répond que oui et qu'au début le projet prévu ne tenait tout simplement pas compte de l'espace du jardin de la crèche.

M. Lucas ajoute qu'aujourd'hui on n'a pas encore de solution pour la période des travaux qui vont durer trois ans et demi. Il faudra être en mesure de trouver certaines salles qui en soient le plus éloigné. Il convient à être attentif à ce que tout se passe bien pendant les travaux.

Un commissaire dit sa surprise de constater que l'existence de la crèche n'a pas été prise en compte lors de la planification du chantier.

M^{me} Tirler indique qu'une petite affiche a simplement été placardée dans la crèche pour annoncer l'ouverture et la durée de ce chantier. La majorité des riverains n'était pas au courant jusqu'au lancement de cette pétition. Il est surprenant que l'Etat se saisisse d'une manière aussi cavalière d'un terrain prêté depuis vingt et un ans, elle se demande si de cette durée aussi longue ne découle pas une sorte de droit d'usage à respecter d'avantage.

Le même commissaire indique qu'il est riverain des travaux et qu'il n'en a pas été informé. Il demande s'ils ont également adressé leur pétition au Grand Conseil.

M^{me} Tirler répond que cette option est aussi sur la table, ils se concertent avec M. de Sainte-Marie, également parent d'un enfant dans cette crèche.

Le commissaire estime qu'il serait bon d'envoyer une copie de la pétition au secrétariat du Grand Conseil.

La présidente précise que, contrairement à ce qui se pratique en Ville de Genève, où toutes les pétitions déposées sont examinées par la commission des pétitions, la commission des pétitions du Grand Conseil ne reçoit pas toutes celles qui sont déposées.

M^{me} Tirlor relève que cette pétition de 2400 signatures (1500 la première semaine), et ayant fait l'objet d'un reportage sur Léman Bleu, il y aurait bien des chances qu'elle soit examinées par la commission des pétitions du Grand Conseil.

M. Lucas ajoute que M. de Sainte-Marie leur a déjà demandé de se tourner également vers le Canton. Il répète qu'ils ne sont pas opposé à l'installation des Archives cantonales sur les lieux de l'ancien arsenal, mais de faire en sorte que la crèche survive, et ce dans les meilleures conditions.

M^{me} Tirlor revient sur la genèse et constate que pour l'instant leur mobilisation a d'ores et déjà permis d'avoir un espace jardin plus important que celui prévu à disposition et ouvrir des pistes alternatives crédibles. Une proposition serait d'installer pendant la durée des travaux une partie de la crèche dans les locaux de l'Université passage Baud-Bovy. Il serait idéal de pouvoir préserver le jardin de la crèche.

Une commissaire demande si les pétitionnaires ont à l'heure actuelle des pistes pour substituer un autre espace.

M^{me} Tirlor répond qu'un espace délimité à 200 m², à proximité du 8-10 passage Baud-Bovy pourrait être une solution de remplacement pendant les travaux. L'alternative proposée est en bonne voie d'aboutir.

La même commissaire demande s'il existe un lieu particulier propre à la concertation, ou un cadre défini à la discussion entre les différents acteurs concernés.

M. Lucas répond qu'une séance avait été organisée en novembre passé mais il n'existe pour l'instant aucune plate-forme pour échanger.

Une commissaire indique aux pétitionnaires qu'un lien entre eux et M^{me} Alder pourrait être fait vu que son département est directement concerné. Elle souhaite savoir si la directrice de la crèche a fait remonter les informations problématiques directement à sa hiérarchie. Elle demande si le cabinet d'architectes est celui engagé par l'Etat.

M. Lucas confirme qu'il s'agit des architectes qui ont remportés le concours organisé par l'Etat. Il indique que pour la directrice de la crèche, sa position hiérarchique rend une prise de position compliquée.

La même commissaire demande si la directrice cautionne la démarche des pétitionnaires.

M^{me} Tirler répond par l'affirmative, déclarant qu'elle aurait voulu être présente à cette audition, mais sa position rend toute intervention publique délicate.

Un commissaire demande qui est le propriétaire de la crèche.

Une commissaire lui répond que le propriétaire doit être l'Etat, ou que celui-ci doit être copropriétaire avec l'Université.

Le commissaire demande qui s'occupe du paiement du loyer.

M^{me} Tirler répond que c'est la Ville.

La commissaire ajoute que les employés ont le statut d'employés de la Ville employés par une fondation.

Le commissaire souhaite savoir qui finance les travaux qui touchent le secteur.

La présidente répond que c'est l'Etat qui finance et est le maître d'ouvrage des opérations.

Le commissaire demande aux pétitionnaires s'ils sont certains d'être au bon endroit pour cette pétition ou, au vu de la situation, s'ils ne feraient pas mieux de l'envoyer au Grand Conseil.

M. Lucas répond que cette démarche va aussi être entreprise, mais estime essentiel que l'information circule entre les deux institutions, étant donné que des aménagements vont probablement aussi devoir être faits à l'intérieur des locaux.

Une commissaire indique qu'elle est également riveraine de la zone concernée et que ses enfants ont aussi résidé dans cette crèche. Elle demande aux pétitionnaires s'ils ont formé un groupe de parents et de l'équipe d'éducation pour défendre au mieux l'allocation d'une parcelle extérieure pendant la durée des travaux.

M^{me} Tirler répond qu'ils ont évoqué avec M. de Sainte-Marie l'opportunité de monter un tel groupe, mais qu'il n'est pas encore formé.

M. Lucas dit que les éducatrices ne pourront peut-être pas s'impliquer car elles pourraient être en porte-à-faux avec la hiérarchie. Il précise que s'il est possible de les impliquer cela sera bien entendu fait.

M^{me} Tirler demande aux commissaires si la création d'un groupe impliquerait que celui-ci serait consulté à l'avenir.

La présidente répond que les travaux ont été votés et que c'est tard pour être consulté.

La commissaire rétorque que cela n'est pas le cas dans la situation présente, qui concerne ce qu'il advient pendant la durée des travaux, non les travaux eux-mêmes.

M. Lucas déclare que cette question va être discutée avec M. de Sainte-Marie. Il relève que le fait d'être organisé en groupe permettrait peut-être en effet d'être impliqué dans la manière dont se dérouleront les travaux.

M^{me} Tirlir note que la réunion du 20 novembre 2018 a déjà été un signe montrant une volonté positive d'intégrer les pétitionnaires à la concertation. M^{me} Lucas dit sa volonté d'être consultée avant qu'un projet définitif ne soit mis sur pied.

Un commissaire demande s'il est bien sensé d'archiver sous la terre, à proximité d'une zone hydrologique à risque.

M. Lucas répond que cette question n'est pas de leur compétence et n'est pas visée dans leur pétition.

M^{me} Tirlir ajoute que les travaux ont été envisagés en prévision des pires crues, ce qui aggrave justement la lourdeur et la durée des travaux.

Un commissaire relève que personne ne sait de qui dépend le bâtiment et que cette question devrait être éclaircie via une demande écrite pour contacter utilement les responsables.

La présidente précise que cette question concerne la suite des travaux et qu'elle sera discutée après la fin de l'audition.

Une commissaire demande s'ils ont eu contact avec le Conseil administratif.

M. Lucas répond par la négative.

Séance du 6 mai 2019

Audition de M. Serge Mimouni, directeur adjoint, département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et de M^{me} Cinzia Rapetto, architecte au DCSS

M. Mimouni indique que cette crèche fait partie de la Fondation du secteur de la petite enfance de l'Université de Genève, qu'elle accueille 107 enfants sur les 393 que prennent en charge les différentes crèches de la fondation. Il note en second lieu que celle-ci salarie 137 personnes, que cela soit sous forme de personnel éducatif et administratif. Abordant troisièmement la question des subventions et des coûts, il indique que la fondation est subventionnée à hauteur de 3 500 000 francs par l'Université, et à hauteur équivalente par la Ville, précisant que les pensions des enfants représentent un montant total de 2 000 000 de francs. En venant en dernier lieu à la question de la composition de la crèche, il indique que celle-ci accueille 50% d'enfants d'universitaires, et 50% d'enfants

de personnes habitant en ville de Genève. Notant que cette crèche fonctionne de manière décroissée, il observe qu'elle accueille un groupe de 16 bébés, ajoutant que cela constitue un nombre élevé par rapport aux autres sites, ainsi qu'un groupe majoritaire de 44 grands, allant de 1 an jusqu'à l'âge scolaire.

M^{me} Rapetto commente le plan de la parcelle concernée par les travaux projetés (annexé). Elle indique que la crèche est située sur les parcelles N^{os} 3759 et 3760 et sur une partie de la parcelle N^o 3761. Elle précise que les factures diagonales indiquent la situation actuelle du jardin de la crèche, qui présente une superficie de 1300 m², et rappelle que cet espace est mis à disposition par l'Etat à bien plaisir, selon une convention passée avec la Ville de Genève. Elle fait observer qu'après le début des travaux dont le lancement est prévu en 2021, la crèche n'aura plus la possibilité d'utiliser cet espace, mais qu'il sera probablement remplacé durant cette période par un espace extérieur clôturé d'environ 150 m², et remplacé à terme par une surface de 350 m², soit 8 x 44 m, récupérée sur une partie du parc Baud-Bovy.

M. Mimouni précise que le 4 octobre 2017, le DCSS a reçu un courrier du Département des finances de l'Etat de Genève, dans lequel était notamment indiquée la suppression de l'espace de verdure entre 2021 et 2024, soit durant la durée des travaux visant à l'aménagement des nouveaux locaux des Archives de l'Etat de Genève. Il indique que suite à la réception de ce courrier, M^{me} Alder a demandé au département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) de mettre à disposition de la crèche durant cette période une parcelle privative de 200 m² qui permettrait aux enfants d'accéder au parc Baud-Bovy. Il déclare que les discussions entamées avec l'Etat sur ce point précis avancent bien, et que par conséquent un espace de verdure sera mis à disposition des enfants durant les travaux. Il précise néanmoins que ces travaux causeront également certaines nuisances sur les espaces intérieurs de la crèche, en particuliers sonores, et qu'il conviendra donc également de songer à réallouer certains des espaces actuellement utilisés par l'Université au profit de la crèche. Il note que sur ce point également des discussions sont en cours. S'il constate que le jardin sera au final réduit, il tient à relever que la garantie de la sécurité et du bien-être des enfants pendant les travaux reste le souci majeur du Service de la petite enfance et du personnel de la crèche. Il note que, sur ce point, et d'après les échanges ayant eu lieu jusqu'ici avec lui, l'Etat serait même prêt à modifier quelque peu les travaux en faveur de cette garantie.

Un commissaire fait remarquer que le terrain concerné par la pétition appartient à l'Etat et non à la Ville et que par conséquent celui-ci peut décider seul de son avenir.

M. Mimouni souligne qu'actuellement des discussions ont justement lieu avec les services concernés de l'Etat, et que ce dernier est prêt à entendre certaines revendications formulées par la Ville de Genève.

Le même commissaire demande si le jardin finalement prévu fera environ 88 × 8 m.

M. Mimouni répond par la positive, précisant que l'Etat a été d'accord d'entrer en matière sur le doublement de la surface initiale prévue.

Le même commissaire demande ce qui a été prévu sur la question des nuisances pendant les travaux.

M. Mimouni répond que c'est l'Etat qui la financera, et qu'il effectue pour l'instant une étude des coûts sur cette question. Il ajoute qu'en revanche l'aménagement du jardin sera à la charge de la Ville.

M^{me} Rapetto précise que les deux pièces qui donnent sur le boulevard seront inutilisables pendant les deux premières années des travaux. Elle confirme que les discussions entamées avec l'Etat pour déplacer ces deux espaces dans des pièces situées côté square sont en bonne voie.

Le même commissaire demande s'il y aurait sur ce site, comme au Carré-Vert, un risque concernant la pollution des sols, qui engendrerait par conséquent un surcoût.

M^{me} Rapetto répond qu'à sa connaissance un tel risque n'existe pas dans cette zone, précisant que le terrain se situe sur un parking.

Une commissaire tient à savoir si c'est bien l'Arsenal qui se trouve en dessous de l'espace extérieur.

M. Mimouni répond par la positive.

Le même commissaire demande aux auditionnés s'ils ont pensé à utiliser le passage Baud-Bovy pendant la durée des travaux.

M. Mimouni répond par la positive, précisant qu'ils travaillent avec le DEUS pour proposer un espace privatif de 200 m² environ pour les enfants, évoquant les discussions qui ont eu lieu à la mi-février de cette année sur ce sujet, et indique que cet espace y sera précisément installé.

Une commissaire dit son inquiétude quant à la sécurité de l'accès à la crèche pendant la durée des travaux, faisant observer que cet accès sera perturbé, et que la zone en question sera occupée par des machines de chantier, et que le bruit des travaux se fera entendre un peu partout. Elle demande par conséquent s'il a été prévu quelque chose pour assurer la sécurité des enfants durant cette période.

M^{me} Rapetto répond que l'accès à la crèche ne posera pas de problème et se fera par l'actuel passage arrivant depuis le parc.

La même commissaire demande si la capacité d'accueil de la crèche sera diminuée pendant les travaux.

M^{me} Rapetto répond par la négative, indiquant que les groupes resteront tels qu'ils sont aujourd'hui.

Une commissaire demande s'il existe des obligations légales concernant l'espace extérieur à mettre à disposition d'une crèche.

M^{me} Rapetto répond par la négative car chaque crèche a sa particularité.

La commissaire demande si l'Université intervient dans les négociations qui sont en cours, et si oui sous quelle forme.

M. Mimouni répond par la positive, et précise que son intervention se fait via le Conseil de la Fondation du secteur petite enfance de l'Université de Genève, relevant que celui-ci est présidé par deux professeurs. Il déclare que cela permet bien de se rendre compte que le DCSS travaille main dans la main avec l'Université pour négocier avec l'Etat.

Un commissaire dit sa satisfaction d'apprendre que des négociations sont en cours avec l'Etat, mais dit également son inquiétude face à l'ampleur du chantier et ses conséquences sur la vie de la crèche. Faisant observer que, quoi qu'il arrive, la zone aura à souffrir de nuisances sonores pendant les travaux, il s'interroge sur l'opportunité de conserver la crèche à cet endroit pendant la phase la plus active du chantier, et demande s'il ne conviendrait pas de se poser la question de relocalisation possible des espaces intérieurs de l'autre côtés du parc.

M. Mimouni reconnaît que l'impact du bruit est questionnant. Pour l'instant cet aspect ne semble pas poser de problème aux professionnels du secteur qui ont été consultés, mais il note qu'il faudra suivre cette question de manière très pointue. Pour ce qui est de la relocalisation des locaux, il explique qu'ils attendent d'avoir plus de précisions sur les travaux et leur planning.

Le même commissaire souhaite savoir si en ce domaine une réflexion a déjà été entamée.

M. Mimouni répond par la négative, précisant qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments connus à ce jour pour pouvoir s'y pencher. Il rappelle plus généralement que le crédit nécessaire à ces travaux n'a pas encore été voté au Grand Conseil, et par conséquent les travaux eux-mêmes n'ont pas encore été déposés.

M^{me} Rapetto précise que ce crédit sera débattu fin juin au Grand Conseil. Pour la question des nuisances sonores et de la sécurité des enfants, elle indique que les aménagements discutés avec l'Etat prévoient déjà qu'aucun bruit lié aux travaux ne se fasse entendre durant les heures de sieste, et signale plus largement qu'un maître de chantier sera en relation constante avec la crèche durant leur

durée. Elle fait observer qu'il y aura peut-être lieu pour les éducateurs de trouver des manières de sortir plus régulièrement les enfants hors du site, et note à titre d'exemple que d'ici l'été prochain, le bois de la Bâtie aura été réaménagé, avec notamment un espace de jeux dévolu aux enfants. Elle conclut qu'un suivi continuera à être effectué autour des déroulements des travaux afin que tout se passe au mieux.

Un commissaire aimerait savoir si M^{me} Alder en personne ou ses services ont tenté d'expliquer ce qui vient d'être dit aux parents.

M. Mimouni répond qu'une séance d'information a eu lieu au mois de février pour présenter les travaux aux parents. Cette séance a permis aux parents de discuter avec les représentants de l'Etat, qui avaient indiqué qu'ils seraient à l'écoute des besoins des enfants et des parents. C'est le DCSS qui a demandé cette séance à l'Etat.

Le même commissaire demande s'il n'y a pas un moyen de combattre l'entier du projet qui empiète sur deux tiers de l'espace enfants extérieur.

M. Mimouni répond que le département est opposé à ces travaux, mais en prend acte. Si une action d'opposition de ces travaux doit avoir lieu, ce sera sur le plan politique qu'elle devra se mener. L'administration accompagne au mieux les discussions autour du projet, mais il ne lui appartient pas de le combattre.

Une commissaire constate que les travaux paraissent désormais inéluctables; elle souhaite savoir si un planning tenant compte de l'impact des travaux est en train d'être imaginé pour la crèche, planning qui intégrerait par exemple davantage de sorties.

M. Mimouni répond qu'une fois que les données liées aux travaux seront connues les plannings et le projet pédagogique seront faits en fonction. Le bien-être de l'enfant est au cœur des préoccupations du département.

La même commissaire demande s'il n'y aurait pas lieu de présenter des revendications pouvant assurer le bien-être de l'enfant à l'Etat, car on ne peut pas sacrifier trois années de vie des enfants de la crèche au profit des travaux.

M. Mimouni abonde dans ce sens et précise que c'est d'ores et déjà le positionnement de la Ville de Genève sur la question.

Une commissaire demande si concernant les sorties prévues hors du site il a été fait appel durant cette période à davantage de personnel afin de suivre les normes d'encadrement de ces sorties.

M^{me} Rapetto répond que la crèche effectue déjà des sorties et aura certainement le même personnel.

M. Mimouni ajoute qu'il convient d'attendre le vote de ce crédit et d'avoir un planning plus précis des travaux pour les demandes de moyens supplémentaires pour l'organisation de la crèche.

Un commissaire demande si le parc appartient à l'Etat ou à la Ville.

M^{me} Rapetto répond qu'il appartient à la Ville de Genève.

Le même commissaire relève qu'il y a dès lors suffisamment d'espace à disposition pour garantir un espace clôturé pendant la durée des travaux.

M^{me} Rapetto acquiesce.

Le commissaire observe qu'il pourrait être conservé après la fin des travaux.

M^{me} Rapetto estime qu'il faudra y réfléchir quoique cela ne soit pas une solution idéale car ce ne sera pas de plain-pied depuis la crèche.

Le commissaire constate que cet espace pourrait également être conservé après les travaux.

M^{me} Rapetto estime qu'il faudra y réfléchir malgré le désavantage de ne pas garantir l'accès direct à l'extérieur depuis la crèche.

Le commissaire relève qu'il y a un nombre de crèches sans accès extérieur. Il note qu'il conviendrait de réfléchir à une résolution au Conseil municipal prévoyant la création d'un parc clôturé permanent dans le parc. Il demande si cette solution est abordée avec M^{me} Alder.

M. Mimouni répond négativement en rappelant qu'à l'heure actuelle rien de précis n'est encore connu. Il estime qu'il faudra en discuter le moment venu.

Discussions

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois dit son embarras de n'avoir pu auditionner M^{me} Alder. Il estime ne pas trouver acceptable la manière dont l'Etat se permet de chambouler ainsi la vie d'individus et de familles.

Un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de geler le vote en attendant la décision du Grand Conseil sur les travaux en question.

Une commissaire du Parti socialiste propose de procéder au vote car la commission a reçu suffisamment d'assurance de la Ville pour se prononcer sur la pétition. Elle annonce que l'entier du groupe socialiste soutient le vote ce soir.

Un commissaire du Parti socialiste indique qu'un soutien à la pétition permettrait précisément de renforcer la position de M^{me} Alder dans ses négociations avec l'Etat, avant même le vote au Grand Conseil.

Une commissaire d'Ensemble à gauche abonde dans ce sens et estime que ce vote montrera le soutien du Conseil municipal au Conseil administratif dans les négociations en cours.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe estime aussi nécessaire d'auditionner M^{me} Alder.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande si possible d'insérer dans la pétition une recommandation demandant à la magistrate de s'opposer au projet et d'agir avec célérité pour ce faire.

La présidente répond que cette demande ne peut être formulée dans la prise de position.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce le soutien du renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Les commissaires du Mouvement citoyens genevois retirent leur demande de gel de vote et d'audition de M^{me} Alder et abondent dans le sens de la position des autres groupes.

Vote

Par 14 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG), le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-397 est accepté à l'unanimité.

Annexes:

- pétition P-397
- plan du jardin de la crèche

Teresa Tirlor

P-397
REÇU le

29 JAN. 2019

Mme Marie-Christine Cabussat
Cheffe du SCM
Département Autorités
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 25 janvier 2019

Concerne : pétition pour la sauvegarde du jardin de la crèche Baub-Bovy

Chère Madame,

Comme suite à nos échanges par mail, je vous adresse les signatures de notre pétition pour la sauvegarde du jardin de la crèche Baub-Bovy.

En vous en souhaitant bonne réception

Veillez accepter, chère Madame, l'expression de mes salutations les meilleures


Teresa Tirlor

Annexes : ment.

PETITION POUR LA PRESERVATION DU JARDIN DE LA CRECHE BAUD-BOVY

Parents ayant un enfant à la crèche Baud-Bovy, personnel de l'Université de Genève, habitants de Genève et d'ailleurs, nous avons été consternés d'apprendre que le jardin de la crèche Baud-Bovy sera sacrifié pour la création d'un Hôtel des Archives enterré. Nous ne doutons pas que cet ambitieux projet doit être réalisé, mais ne comprenons pas que l'on décide de détruire un espace vert utilisé quotidiennement par des dizaines d'enfants.

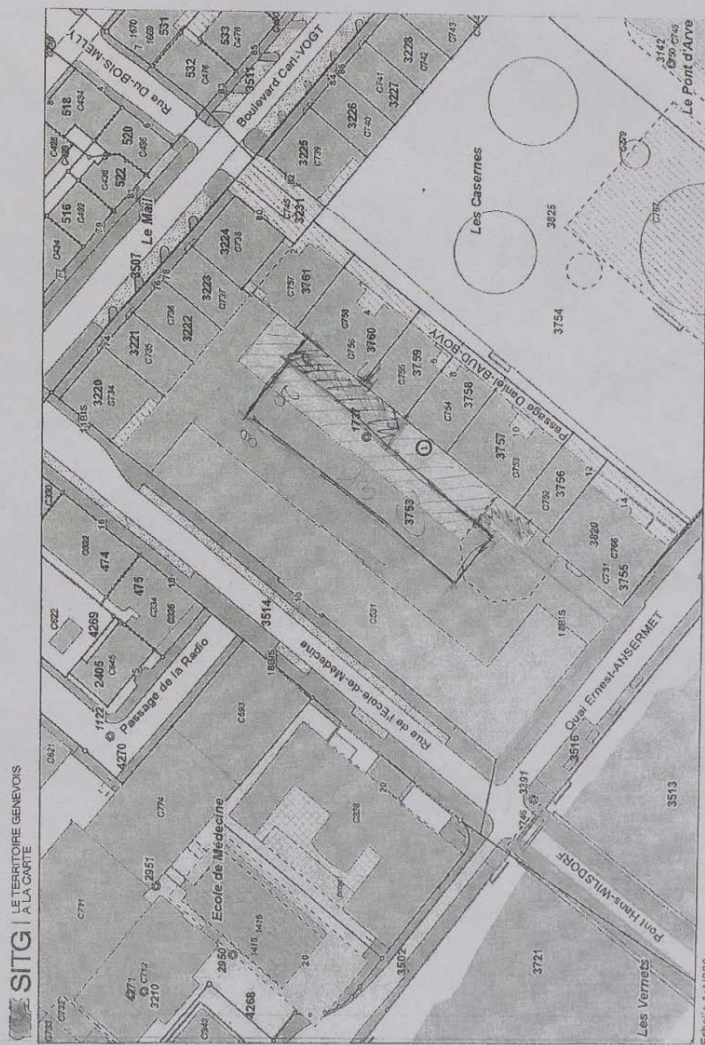
Aucun accès à un espace extérieur n'est prévu pour les enfants de la crèche pendant la durée des travaux (janvier 2021 à mars 2024). Par la suite, les autorités projettent la mise à disposition pour la crèche d'un espace vert inutilisable car trop étroit et qui péjorerait les conditions de vie des employés et des enfants de la crèche.

Nous demandons aux instances concernées de réfléchir à une solution alternative afin:

- qu'un jardin digne de ce nom soit mis à disposition des enfants durant la durée de ces travaux
- que l'espace vert qui sera redonné à la crèche à l'issue de ces travaux soit un rectangle correspondant à un véritable jardin et non ce corridor inutilisable qui a été évoqué



	Nom et prénom	Adresse postale + mail	Signature
1			
2			
3			
4			
5			



SITG | LE TERRITOIRE GENEVOIS
A LA CARTE

Echelle 1:11 300
SWISS FEDERAL BUREAU OF
STATISTICS

3 sont des bâtiments de bois

Zone longe